



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Samedi 12 avril 2025 à 9 h 30 au Carré du Perche
(23 Rue Ferdinand de Boyères, Mortagne au Perche)

RAPPORT MORAL

Mes chers amis,

C'est avec un grand plaisir que nous nous retrouvons aujourd'hui au Carré du Perche afin de présenter le bilan de notre Fédération des Chasseurs pour la saison écoulée et pour aborder avec vous tous les sujets qui vont nous occuper dans les semaines et les mois à venir.

Commençons par le traditionnel bilan cynégétique ornaï 2024/2025.

- **Le Lièvre** : la situation du lièvre se complique. De nombreux chasseurs nous ont fait état d'une ouverture décevante. Nous nous posons beaucoup de questions sur ce qui arrive. Les indices kilométriques des comptages des renards repartent à la hausse après une longue période de maladie mais cela n'est pas suffisant pour expliquer les effectifs de lièvre dans nos campagnes. Les maladies sont-elles la raison de cette situation ? l'EBHS, fièvre

hémorragique qui touche le lièvre pourrait en être responsable. Mais nous ne trouvons aucun cadavre pour étayer cette théorie.

Le machinisme agricole peut aussi être un facteur qui joue sur la survie des jeunes.

En tout cas, nous n'avons pas de réponse claire pour le moment. Cette situation est certainement causée par un savant mélange de tous ces facteurs.

- **La Perdrix** : Les comptages de cette année confirment que la perdrix ne se porte pas bien. Elle subit de plein fouet le dérèglement climatique qui fait que les éclosions viennent coïncider avec les périodes de moisson, ce qui provoque beaucoup de pertes sur les jeunes et les nids.

Les prélèvements à la chasse restent volontairement très faibles, mais permettent de conserver la motivation des chasseurs de plaine qui continuent à agrainer, à piéger et à implanter des couverts végétaux pour venir en aide à l'espèce.

- **La Bécasse** : Les effectifs sont stables au niveau européen depuis maintenant plusieurs années. La saison de chasse s'est déroulée normalement sans être exceptionnelle.

Je voulais vous rappeler que le retour du carnet de prélèvement est obligatoire, même si vous n'avez rien prélevé. Nous distribuons plus de 6 000 carnets par an et moins de 1 000 nous sont retournés, ce n'est pas très

sérieux, alors merci de faire un effort ou d'utiliser l'application ChassAdapt, les retours se font automatiquement.

Le Gibier d'eau : Une saison qui a démarré sous de bons auspices mais qui s'est rapidement essoufflée. Les mois de décembre et janvier ont été très creux. Un grand nombre de bredouilles pour nos amis gabionneurs sur ces deux mois de chasse. Une saison ne fait pas l'autre, les oiseaux sont capricieux et nous ne connaissons pas encore tous les secrets de la migration. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons rencontré cette semaine le Président d'ISNEA, Patrick Massenet qui nous a présenté l'Institut Scientifique Nord Est Atlantique. Je vous en reparle plus longuement dans quelques minutes au moment de nos actualités. Pour le moment, je poursuis le bilan cynégétique.

- **Le Blaireau** : C'est maintenant la troisième année consécutive où la période complémentaire de vènerie sous terre n'est pas autorisée. Cette année, à la vue des chiffres qui nous sont parvenus, l'arrêté d'ouverture anticipé n'a même pas été pris. Il faut nous aider ! Nous pouvons faire toutes les enquêtes, vous fournir tous les outils, mais si vous ne les utilisez pas, alors c'est peine perdue. Sans éléments, monsieur le Préfet ne prendra pas de nouvel arrêté. Nous avons mis en place une application smartphone qui s'appelle SIRENE Tech, elle est gratuite, à disposition de tous, chasseurs, piégeurs, agriculteurs, tous ces acteurs de terrain

qui connaissent nos campagnes par cœur et à qui le blaireau peut causer bien des tracas. Depuis plus d'un an que cette application existe, seules 118 garennes ont été déclarées. C'est dérisoire quand on connaît la réalité du terrain et cela ne permet pas de défendre notre cause.

Les chiffres sont le nœud du sujet. Tant qu'un grand nombre de données n'est pas remonté, la situation, j'en ai bien peur, n'évoluera pas.

Lorsque nous voyons l'augmentation du nombre de blaireau et les dégâts qu'ils causent, nous ne pouvons pas lâcher et laisser nos détracteurs raconter n'importe quoi et emporter une bataille que nous ne devrions même pas mener si le bon sens était de mise. Vous allez pouvoir demander à Madame Briens, des services vétérinaires, si le blaireau est une espèce en voie de disparition. Elle vous dira certainement que bien que la pression de piégeage sur la zone tuberculose soit très forte, l'espèce est toujours présente. J'en profite pour remercier les piégeurs qui font un travail remarquable pour lutter contre la tuberculose. Nous n'allons donc rien lâcher et mettre en place un nouveau protocole pour collecter des données et tenter d'évaluer la population de blaireaux au niveau départemental. Nous envisageons de découper le département en zones d'échantillonnage, et faire un

inventaire des terriers sur ces zones, avec photo et géolocalisation. Ce travail est énorme et nous allons avoir besoin une nouvelle fois de volontaires. Je sais pouvoir compter sur Sébastien Vivié, Président des déterreurs et ses équipes mais je ne suis pas certain que cela soit suffisant. Donc, ne vous étonnez pas si nous venons frapper à votre porte pour un petit coup de main. En plus de ce dénombrement, il faudra que nous étudions de près et de nuit, vu les mœurs de l'animal, le nombre de blaireau présents dans les garennes recensées avec une étude statistique sur un échantillon qui permettra d'obtenir une évaluation de la population. Cela va demander de l'investissement en temps et en volontaires mais je pense que cela pourra nous permettre d'obtenir une nouvelle période complémentaire pour la vènerie du blaireau.

Pour le grand gibier

- **Le Chevreuil** : Le plan de chasse 2024/2025 s'est terminé avec un taux de réalisation départemental de 90,3 %, soit 7211 chevreuils prélevés sur les 7990 attribués. L'attribution du plan de chasse 2025/2026 devrait être globalement stable mais avec des variations par secteurs. C'est notamment le cas sur le massif d'Andaines qui voit son attribution globale baisser d'une trentaine d'animaux, alors que son voisin, le Bocage, lui est en hausse d'une vingtaine.

Le plan de chasse chevreuil semble être à maturité et nous adaptons simplement les attributions en fonction des mortalités que nous pouvons observer ou des variations locales de densité. Les 18 derniers mois ont été très humides, et la reproduction en a souffert, comme la mortalité liée au parasitisme.

- **Le Cerf** : les populations de cerfs se portent très bien. Sur les 2092 grands animaux attribués, 75,6 % ont été prélevés, en croissance de 3% par rapport à l'an dernier. Le plan de chasse pour 2025/2026 prévoit à nouveau une attribution supérieure à l'an passé, 2202 pour être exact.

Cette augmentation est principalement liée au secteur de Saint Evroult où les problèmes persistent, mais également sur les massifs d'Andaines et Longny où des soucis plus locaux sont observés. Nous allons donc mettre en place un plan d'action sur ces massifs. Nous allons augmenter les attributions, principalement pour prélever des biches ; nous allons également revoir notre système de répartition de ces attributions. Il va changer au profit d'un système qui ne sera plus basé exclusivement sur la surface des territoires mais réparti en fonction de la présence effective des animaux. Cela paraît plus inéquitable sur le papier, mais répond davantage au comportement grégaire des grands cervidés. Nous allons également encourager la réalisation de battues concertées dans les secteurs où les cerfs se regroupent. Les battues concertées, c'est une pratique que nous avons testée à Saint

Evrault en février dernier et qui nous a coûté la une des journaux pendant quelques jours ! Vous me direz, ce qui est arrivé n'est pas lié à la battue concertée mais aurait pu arriver n'importe quand. Bref, je reviens à mon sujet, les battues concertées. Vous savez bien que lorsque l'on chasse les grands, dès que l'on claque la porte de la voiture, ils partent chez le voisin, s'ils sont remisés en plaine, ils sont inapprochables. Eh bien, lors d'une battue concertée, tout le monde chasse le même jour et en même temps. Ce système permet de faire bouger davantage d'animaux et à de petits territoires contigus de réaliser plus facilement leur plan de chasse. Toutes ces mesures doivent nous permettre de revenir à des situations plus équilibrées.

- **Le Sanglier** : nouveau record de prélèvements cette année. Nous avons prélevé 5 971 sangliers. Les sangliers se portent bien et leur dynamique est assez forte. Nous devons nous donner les moyens de réguler leur population. Nous pouvons désormais les tirer toute l'année avec des possibilités de tir à l'affût sur autorisation préfectorale dès le 1^{er} mars et jusqu'au 31 mai sur les semis. Nous avons même demandé une extension aux prairies avec un tir à l'affut et à l'approche. Cela sera normalement possible dès l'an prochain. Il peut être tiré à l'approche et à l'affut sur autorisation préfectorale à partir du 1^{er} juin jusqu'à l'ouverture générale sur l'ensemble du département. Nous avons demandé que des battues anticipées puissent être

organisées à partir du 1er septembre dans les massifs où il est classé ESOD. Pour compléter cet arsenal, il pourra être chassable l'an prochain en battue au mois de mars dans ces mêmes massifs où il est classé ESOD.

Dernière chose, pour l'ensemble du département, aucune consigne de tir restrictive ne devra être donnée sauf celle du non-tir des laies suitées.

Je vous rappelle également que depuis l'an dernier, il n'existe plus de jour de non-chasse du sanglier dans le département de l'Orne, que ce soit en forêt ou en plaine.

Je pense qu'avec ces armes nous donnons des moyens aux chasseurs et aux agriculteurs de limiter la population de manière efficace. J'enjoins d'ailleurs les agriculteurs actuellement non-chasseurs à venir grossir nos rangs et à participer activement à la protection de leur activité.

D'autres problèmes pointent le bout de leur nez dans notre département, nous étions jusqu'ici relativement exempts de cultures de miscanthus, mais de grandes parcelles se mettent en place, permettant l'installation de sangliers qui causent de nombreux dégâts agricoles. C'est le cas dans le Perche autour de Berd'huis où les louvetiers réalisent des tirs de nuit pour contenir la population. Ces implantations sans protection sont intolérables pour la fédération. Elles créent des situations très conflictuelles et engendrent de nombreux dégâts. Nous avons cette semaine rencontré les instances agricoles départementales pour trouver des solutions. Plusieurs pistes ont été évoquées et notamment l'obligation d'engrillager les

parcelles de manière à ce que les sangliers ne puissent y pénétrer, dans le cas contraire, des abattements d'indemnisation seront systématiquement réalisés chez l'exploitant, (et les riverains auront accès à des bracelets gratuits pour réguler la population). Ce sont des mesures fortes mais nécessaires afin d'éviter la multiplication des points noirs sangliers.

Nous n'avons pas besoin de cela, lorsque l'on voit l'impact qu'a eu la météo catastrophique sur les surfaces détruites pour l'année 2024.

Une année de pluie qui aura entraîné des reconversions de surfaces de céréales d'hiver en maïs au printemps. Des semis de printemps qui se sont étalés dans le temps, tout comme la récolte. Cette météo, plus que capricieuse a fait quasiment doubler les surfaces détruites en maïs. Une vraie catastrophe pour les exploitants et la Fédération qui doit régler la note. Vous le verrez tout à l'heure, les indemnisations 2024/2025 pourraient atteindre des montants records. Nous en sommes actuellement à un peu plus de 1 200 000 € déjà versés et la projection nous donne une prévision à quasiment 1 600 000 €. La météo du printemps sera déterminante pour la fin de saison.

Après ce bilan cynégétique, nous allons faire le point sur l'actualité et l'année écoulée. Le nombre de chasseurs dans le département a diminué de 3 %, pour atteindre 9 269 chasseurs. Le jour de l'ouverture, la moyenne d'âge était de 54 ans et 4 mois. Il y a 10 ans, cette moyenne était inférieure

à 53 ans. Nous le savons il y a un glissement de la pyramide des âges et les 318 candidats aux permis de chasser ne suffisent pas à combler les départs à la retraite de nos chasseurs les plus âgés. Il faudrait que nous parvenions à rajeunir nos rangs. Il faut également recruter davantage, et permettre aux candidats de passer le plus facilement possible les formations et les examens. Dans ce but nous organisons cette année nos premières formations le week-end pour celles et ceux qui ne sont pas disponibles en semaine. Elle se dérouleront les 14 et 21 juin prochain. Il ne faut pas freiner les vocations lorsqu'elles se présentent à nous. Nous ferons donc le maximum pour que tout se passe pour le mieux.

Pour continuer notre bilan, dans ce processus important de formation des chasseurs, la formation décennale suit son cours avec un léger tassement ces derniers temps. Le volontariat ne suffira bientôt plus à remplir nos sessions de formation. Vous voyez à l'écran les dates disponibles, il y en a environ une de programmée chaque mois. Nous en sommes aujourd'hui à environ 3 500 personnes formées. Ces formations sont bien perçues et les chasseurs s'y réapproprient les règles de sécurité, alors inscrivez-vous. C'est primordial, même si aucun accident mortel n'est à déplorer dans l'Orne cette année et nous nous en réjouissons, il y a tout de même eu des incidents malheureux qui auraient pu se terminer en drame. C'est également pour cela que nous avons organisé cette année une nouvelle formation à destination des organisateurs de chasse. Elle rencontre un

véritable engouement, les 6 sessions que nous avons prévues sont complètes. Vous pouvez dès à présent vous inscrire sur liste d'attente et nous vous contacterons dès qu'une nouvelle journée sera programmée. Cette formation sensibilise aux mesures de sécurité, forme aux premiers secours et explique quelles sont les responsabilités de chacun. Une partie de l'après-midi est même consacrée aux ricochets en tir réel. Je peux vous dire que c'est édifiant. Les organisateurs formés vont y réfléchir à deux fois avant de placer un tireur.

Pour revenir sur les accidents mortels de l'an dernier, vous avez pu lire dans la presse que l'organisateur de la chasse et le tireur du coup de fusil qui a coûté la vie à Christophe Jahandier l'an dernier ont été jugés il y a quelques semaines. En première instance l'organisateur et le tireur ont été condamnés **aux mêmes peines** : 3 ans de prison dont 2 avec sursis, de fortes amendes et dommages et intérêts ainsi que la suppression du permis de chasser et inscription au fichier Finiada pendant 5 ans. Les deux protagonistes ont fait appel de la décision, mais comme je vous le disais il y a quelques instants, les organisateurs de chasse doivent être conscients que leur responsabilité peut être mise en cause lors d'un accident. C'est aussi pour cela que nous avons mis en place toutes ces mesures sécurité l'an dernier. Cela permet de cadrer nos pratiques et que chacun comprenne son rôle. Yves fera tout à l'heure un retour sur ces mesures et ce que cela a changé dans nos chasses au quotidien. L'une

des mesures phare est le respect de l'angle de 30°. Pour vous aider, nous avons acheté 10 000 paires de picto pour matérialiser ces angles. La matérialisation n'est pas obligatoire, vous pouvez vous repérer à un élément fixe du paysage, un arbre, un piquet de clôture mais les picto oranges sont bien pratiques. Ils sont offerts à tous les chasseurs du département. Il vous suffit de venir les chercher à la Fédération.

Je vous ai parlé tout à l'heure du blaireau et de la nécessité de récolter des données. J'aurais tout aussi bien pu vous parler du gibier d'eau et de la demande de moratoire, exprimée par la commission européenne, sur un certain nombre d'espèces emblématiques de la chasse à la hutte comme le canard souchet ou le siffleur. Cette fois ci, quelques états membres, dont la France, n'ont pas laissé faire la commission, mais jusqu'à quand ? Il nous faut des chiffres maintenant, avant une nouvelle estocade. Les chasseurs de gibier d'eau du département l'ont bien compris. Ils sont quasiment les meilleurs en France dans la lecture d'ailes, alors que cette chasse est anecdotique dans le département, et ce n'est pas péjoratif, par rapport à d'autres comme le Nord, la Somme ou des départements côtiers bien plus proches de nous. Dans l'Orne, ils sont peu nombreux mais très dynamiques, je les félicite. Ils ont également fait équiper une oie avec une balise GPS. Ce dispositif a permis de récolter tous les déplacements de l'animal depuis deux ans. Ces

renseignements sont importants et passionnants. On y a notamment appris que cette oie a fait le trajet entre l'estuaire de la Loire et les Pays Bas d'une seule traite et en moins de 8 heures. Impressionnant !! C'est dans ce cadre que nous avons rencontré cette semaine Patrick Massenet, président d'ISNEA, accompagné de son directeur. Cette structure est un institut scientifique qui étudie la migration des oiseaux. Nous allons leur apporter notre soutien car ils produisent des données permettant de défendre la chasse au niveau européen. C'est grâce à leurs chiffres et leurs publications que la France a défendu le dossier des moratoires dont je vous ai parlé précédemment.

Un autre outil est à notre disposition, c'est l'application ChassAdapt développée par la FNC. Initialement conçue pour le carnet bécasse numérique, elle se développe aujourd'hui pour recenser tous les prélèvements faits à la chasse et pourrait permettre de gérer en direct des quotas de prélèvements comme celui de la tourterelle des bois. Cet oiseau se trouve actuellement sous le coup d'un moratoire mais pourrait rapidement revenir dans la liste des espèces chassables avec une gestion nationale des prélèvements grâce à ChassAdapt. Autre innovation technologique de cette application, L'intégration de l'Intelligence Artificielle, capable de réaliser des lectures d'ailes automatisées. Vous prenez une photo de l'aile et l'application vous donne quasi instantanément l'âge de l'oiseau ainsi que son sexe. Ces informations sont regroupées en base de données et

permettent d'acquérir encore davantage de connaissances, de déterminer la pyramide des âges des prélèvements et d'en déduire celle de la population.

Cette application doit également s'attaquer aux systèmes de marquages pour les grands animaux avec la dématérialisation des bracelets. De ce côté nous en sommes à la phase expérimentale, mais ça avance dans le bon sens. Je le sais, beaucoup d'entre vous vont me le dire, le numérique, ce n'est pas mon truc, je n'y comprends rien et surtout je n'ai pas envie. Je ne vous demande pas de vous y mettre personnellement, vous pouvez vous faire aider par un jeune de l'équipe de chasse ou un membre de la famille, (même non-chasseur). L'essentiel est de faire remonter les informations.

Le numérique, je vous le dis, c'est le moyen le plus simple et le plus efficace pour collecter des données, gérer des quotas et surtout pérenniser la chasse, la faire entrer dans une chasse durable. Il faut que nous évoluions avec notre temps pour protéger notre chasse, notre ruralité et notre passion.

Sur un plan législatif, c'est la réforme du système d'indemnisation des dégâts de gibiers qui est en discussion. Deux choses importante à savoir. Cette réforme découle de l'accord tripartite signé il y a maintenant 2 ans entre la FNC, les instances agricoles et l'état. Je dois vous informer qu'il y a de fortes chances pour que les aides promises dans le cadre de cet accord ne soient pas versées. En cause, les restrictions

budgétaires ! Vous verrez lors de la présentation du prévisionnel de la Fédération que ce n'est pas neutre et que le budget dégâts se retrouve dans le rouge.

Je voulais également dire à ce sujet que les chasseurs ne doivent plus être les seuls à payer. Avec toutes ces zones de non-chasse qui se développent ça et là, toutes ces zones périurbaines inchassables, nous n'avons plus les moyens de réguler efficacement les populations et nous sommes obligés par la loi actuelle de payer l'intégralité des dégâts. Ce n'est plus possible. Je comprends que certains puissent s'opposer à la chasse mais ils doivent également comprendre que face à ces droits, légitimes, ils ont aussi des devoirs. Notamment le devoir de réparer le préjudice causé à autrui par leur inaction. Pour être clair, les indemnisations de dégâts doivent être pérennisées, mais les chasseurs ne doivent plus être seuls à payer. C'est avec cette idée que les parlementaires, et j'en appelle à ceux qui sont dans la salle, doivent élaborer un projet de loi équilibré.

Concernant le reste de l'actualité de cette année, il y a eu l'affaire du cerf. Je l'ai évoqué à demi-mot tout à l'heure. Je ne reviens pas sur les images qui ont fait le tour de la planète. Oui, je n'exagère pas, nous avons reçu un mail en provenance des États-Unis pour nous insulter. Je ne reviens pas non plus sur les dizaines de mails et les appels téléphoniques d'insultes et de menaces de mort que nous avons reçus à l'issue de cette diffusion.

Je tiens par contre à revenir sur l'emballlement médiatique voulu et orchestré par le propriétaire à l'origine de tout cela et sur les déclarations plus qu'approximative et mensongères de sa part.

Pour commencer, il me semble que les mots ont leur importance et pour rappel de la définition du Larousse, un assassinat est un homicide prémédité. A ma connaissance, personne n'est mort. Et Non, ce n'était pas non plus une chasse à courre. Et Oui, bien que la journée soit consacrée au prélèvement de biches en priorité, les cerfs pouvaient être chassés. Et Oui, l'animal était blessé, préalablement à la chasse. Pour preuve, la meute de chien a été lâchée 12 minutes avant la mise à mort et à parcouru 600m avant de se retrouver sur la terrasse de la propriété.

De mon point de vue, l'acte que nous avons tous vu n'est même pas un acte de chasse mais l'euthanasie d'un animal pour abrégé ses souffrances. Ils le savent déjà car je les ai personnellement contactés, je renouvelle ici publiquement mon soutien aux deux chasseurs que l'on voit sur cette vidéo et à leur entourage proche. Je conserve volontairement leur anonymat car vous n'imaginez pas ce qu'ils ont dû subir dans leur vie quotidienne, au travail, ou à l'école pour leurs enfants. Cette situation n'est pas normale. Il n'est pas normal que les médias ne traitent pas les sujets chasses avec plus de recul. J'ai l'impression qu'ils sont plus dans la réaction démesurée d'un militant anti-chasse plus que dans la recherche de vérité et d'information du public.

Mes chers amis, soyez fiers de ce que vous êtes, de ce que vous faites et ne laissons personne nous dire le contraire. La chasse et la ruralité ont de beaux jours devant elles, à condition de s'assumer en tant que tel. Surtout, nous devons impérativement nous défendre les uns, les autres. Je l'ai dit lors de plusieurs assemblées des associations de chasses spécialisées du département et je le dis depuis longtemps maintenant. La chasse est menacée à tous les niveaux. Il faut décroisonner et prendre de la hauteur pour défendre notre mode de vie dans son ensemble. Alors mes amis, ne laissons pas les réseaux sociaux et les médias faire de nous ce que nous ne sommes pas. Sans devoir nous justifier, nous devons nous exprimer pour expliquer nos valeurs à ceux en capacité d'écouter. A ce sujet, cela vient juste de tomber, une action collective est organisée le 17 mai prochain. Nous, chasseurs, irons déposer un manifeste dans toutes les mairies de France pour faire entendre notre voix. Nous ne devons plus être des victimes permanentes. Ce manifeste que vous pourrez transmettre est à votre disposition à la Fédération, il y en a également des exemplaires qui circulent ce matin. Vous pouvez voir que nos demandes y sont plus que légitimes. La reconnaissance d'intérêt général de la chasse avec les services que nous rendons, la demande de l'arrêt du paiement des dégâts par les seuls chasseurs comme je vous l'expliquais tout à l'heure, le refus de l'interdiction d'utilisation du plomb, la reconnaissance de toutes les

chasses traditionnelles, le maintien du piégeage, etc... autant de sujets que nous abordons régulièrement dans nos assemblées générales et qui doivent maintenant avancer. Merci pour votre participation à cette action auprès de vos élus locaux.

Pour terminer, je voudrais vous donner rendez-vous pour un nouvel évènement dans notre département, c'est le salon « Chasse Pêche Nature et Terroir ». Je pense que vous en avez entendu parler, l'organisateur, monsieur Emmanuel Olivier est d'ailleurs parmi nous ce matin. Bravo pour ton engagement Emmanuel, c'est un grand salon chasse qui se déroulera à Alençon, au parc Anova sur plus de 3ha ! Avec de nombreux exposants, des animations et la présence de l'ensemble des associations du département. Nous y réaliserons l'exposition annuelle des trophées de cerfs. Merci Emmanuel pour ton esprit d'entreprise et ton courage à mettre en place cet évènement dans notre département. J'espère vous y voir nombreux.

Voilà tout ce dont je voulais vous parler.

Merci à tous d'être présents aujourd'hui, merci de vous intéresser à nos travaux, merci de votre engagement au quotidien et surtout merci pour votre soutien.